



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(6)/3
18 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Sixième session
Madrid, 4-7 septembre 2007

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire
Examen de la mise en œuvre de la Convention et du
fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants
Rapport sur l'intensification du respect des obligations
énoncées dans la Convention

**RAPPORT SUR L'INTENSIFICATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS
ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION**

Note du secrétariat*

Résumé

Conformément à la décision 4/COP.7, le présent document a été établi à partir des suggestions reçues des Parties au sujet des moyens d'action possibles et des mesures concrètes permettant de vérifier à intervalles réguliers les progrès accomplis dans les domaines stratégiques de la mise en œuvre, en vue de définir des objectifs intermédiaires dans une perspective à long terme, ainsi que des informations récentes au sujet de mesures prises par les pays parties touchés dans certains domaines d'action stratégiques identifiés dans la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention.

Sept ans après l'adoption de la Déclaration, il est recommandé que les Parties s'engagent pleinement dans l'élaboration d'une méthodologie convenue de surveillance et d'évaluation de la désertification, afin de permettre aux pays touchés d'honorer leurs obligations en vertu de la Convention. Lors de leur huitième Conférence, les Parties pourraient souhaiter décider d'engager la préparation d'une approche et d'une méthodologie harmonisées destinées à évaluer l'exécution des activités dans les domaines d'action stratégiques. Les Parties sont également invitées à se prononcer au sujet du lancement d'un processus consultatif destiné à identifier des objectifs intermédiaires quantifiables afin de mesurer les progrès réalisés par les pays parties touchés s'agissant de renforcer l'exécution de la Convention.

Le document ICCD/CRIC(6)/6/Add.1 présente la contribution du Mécanisme mondial, préparée en collaboration avec les membres du Comité de facilitation du Mécanisme, suite à la décision 4/COP.7.

* La publication tardive de ce document est due à la brièveté de la période qui s'est écoulée entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. DÉCLARATION SUR LES ENGAGEMENTS VISANT À RENFORCER L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION.....	1	3
II. PROGRÈS CONCERNANT LA RÉALISATION DE PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX	2	3
III. PROGRÈS S'AGISSANT DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS DANS QUATRE DES DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS DANS LA DÉCLARATION DE BONN	3	7
A. Gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées	5 – 9	8
B. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables	10 – 18	9
C. Mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	19 – 21	10
D. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses	22 – 28	10
E. Observations et conclusions.....	29 – 32	11
IV. SUGGESTIONS CONCERNANT LES MOYENS D'ACTION POSSIBLES ET LES MESURES CONCRÈTES PERMETTANT DE VÉRIFIER À INTERVALLES RÉGULIERS LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES EN VUE DE DÉFINIR DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES DANS UNE PERSPECTIVE À LONG TERME	33 – 45	12
A. Compilation des suggestions reçues des Parties	33 – 34	12
B. Observations au sujet des systèmes de surveillance destinés à évaluer l'efficacité des mesures prises par les pays touchés.....	35 – 45	14
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	46 – 48	16

I. DÉCLARATION SUR LES ENGAGEMENTS VISANT À RENFORCER L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION

1. Par sa décision 8/COP.4, la Conférence des Parties a adopté la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention, également appelée Déclaration de Bonn. La Déclaration identifie des mesures précises à mettre en œuvre sur une période de dix ans (2001-2010). Les pays parties touchés ont été encouragés à faire principalement porter leurs efforts sur les domaines d'action stratégiques ci-après:

- a) La gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées;
- b) L'exploitation et la gestion durables des terrains de parcours;
- c) La mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables;
- d) La mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- e) Le lancement de programmes de reboisement/boisement et l'intensification des programmes de conservation des sols;
- f) La mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses;
- g) La surveillance et l'évaluation de la désertification.

II. PROGRÈS CONCERNANT LA RÉALISATION DE PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

2. Au 31 mai 2007, 96 pays touchés avaient adopté des programmes d'action nationaux, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. État de l'application des programmes d'action nationaux au 31 mai 2007

AFRIQUE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Afrique du Sud	30 septembre 1997	Novembre 2004
Algérie	22 mai 1996	Décembre 2003
Bénin	27 août 1996	Novembre 1999
Botswana	11 septembre 1996	Octobre 2006
Burkina Faso	26 janvier 1996	Juillet 1999
Burundi	6 janvier 1997	Septembre 2005

AFRIQUE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Cameroun	29 mai 1997	Octobre 2006
Cap-Vert	8 mai 1995	Mars 1998
Congo	12 juillet 1999	Mars 2006
Djibouti	12 juin 1997	Juin 2001
Égypte	7 juillet 1995	Juin 2005
Érythrée	14 août 1996	Septembre 2001
Éthiopie	27 juin 1997	Novembre 1998
Gambie	11 juin 1996	Septembre 2000
Ghana	27 décembre 1996	Février 2002
Guinée	23 juin 1997	Mai 2006
Guinée-Bissau	27 octobre 1995	Décembre 2006
Guinée équatoriale	26 juin 1997	Novembre 2005
Jamahiriya arabe libyenne	22 juillet 1996	Septembre 2005
Kenya	24 juin 1997	Février 2002
Lesotho	12 septembre 1995	Janvier 1999
Madagascar	25 juin 1997	Novembre 2001
Malawi	13 juin 1996	Mars 2001
Mali	31 octobre 1995	Mai 1998
Maroc	12 novembre 1996	Juin 2001
Mauritanie	7 août 1996	Juillet 2002
Mozambique	13 mars 1997	Mai 2002
Namibie	16 mai 1997	Juillet 1994
Niger	19 janvier 1996	Septembre 2000
Nigéria	8 juillet 1997	Août 2000
Ouganda	25 juin 1997	Octobre 1999
République démocratique du Congo	12 septembre 1997	Mai 2006
République-Unie de Tanzanie	19 juin 1997	Août 1999
Sénégal	26 juillet 1995	Août 1998

AFRIQUE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Soudan	24 novembre 1995	Avril 2000
Swaziland	7 octobre 1996	Juillet 2000
Tchad	27 septembre 1996	Avril 2000
Togo	4 octobre 1995	Décembre 2001
Tunisie	11 octobre 1995	Juin 1998
Zambie	19 septembre 1996	Février 2002
Zimbabwe	23 septembre 1997	Février 1998

ASIE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Arabie Saoudite	25 juin 1997	7 mars 2005
Chine	18 février 1997	Mai 1996
Émirats arabes unis	21 octobre 1998	Décembre 2003
Inde	17 décembre 1996	Septembre 2001
Indonésie	31 août 1998	Novembre 2002
Iran (République islamique d')	29 avril 1997	Avril 2002
Kazakhstan	9 juillet 1997	Janvier 2005
Kirghizistan	19 septembre 1997	8 décembre 2000
Liban	16 mai 1996	Juin 2003
Mongolie	3 septembre 1996	Juillet 1996
Myanmar	2 janvier 1997	Octobre 2004
Népal	15 octobre 1996	Novembre 2002
Nioué	14 août 1998	Décembre 2004
Oman	23 juillet 1996	Décembre 2005
Ouzbékistan	31 octobre 1995	Août 1999
Pakistan	24 février 1997	Septembre 2000

ASIE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Palaos	15 juin 1999	Janvier 2005
Philippines	10 février 2000	Août 2004
République arabe syrienne	10 juin 1997	Mai 2002
République démocratique populaire lao	20 septembre 1996	Septembre 1999
République populaire démocratique de Corée	29 décembre 2003	Juin 2006
Sri Lanka	9 décembre 1998	Novembre 2002
Tadjikistan	16 juillet 1997	30 décembre 2001
Thaïlande	7 mars 2001	Mars 2004
Turkménistan	18 septembre 1996	Août 1997
Tuvalu	14 septembre 1998	Juillet 2006
Viet Nam	25 août 1998	Octobre 2002
Yémen	14 janvier 1997	Novembre 2000

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Argentine	6 janvier 1997	Novembre 1996
Bolivie	1 ^{er} août 1996	Novembre 1996
Brésil	25 juin 1997	Août 2004
Chili	11 novembre 1997	17 juillet 1997
Colombie	8 juin 1999	23 février 2005
Costa Rica	5 janvier 1998	Mai 2004
Cuba	13 mars 1997	Novembre 2000
El Salvador	6 septembre 1995	2003
Équateur	6 septembre 1995	Novembre 2003
Grenade	28 mai 1997	Mai 2006

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption du programme d'action national
Guatemala	10 septembre 1998	15 novembre 2001
Guyana	26 juin 1997	Mai 2006
Honduras	25 juin 1997	25 juillet 2005
Mexique	3 avril 1995	1997
Nicaragua	17 février 1998	30 novembre 2001
Panama	4 avril 1996	Janvier 2005
Paraguay	15 janvier 1997	7 novembre 2003
Pérou	9 novembre 1995	Juillet 2001
Venezuela (République bolivarienne du)	29 juin 1998	Août 2004

EUROPE		
Pays	Date de ratification/d'adhésion à la Convention	Date d'achèvement/d'adoption* du programme d'action national
Arménie	2 juillet 1997	Mars 2002
Géorgie	23 juillet 1999	2 avril 2003*
Grèce	5 mai 1997	29 juillet 2001
Italie	23 juin 1997	15 février 2000
Moldova	10 mars 1999	13 avril 2000
Portugal	1 ^{er} avril 1996	1999
Roumanie	19 août 1998	4 décembre 2000
Turquie	31 mars 1998	Mai 2006

III. PROGRÈS S'AGISSANT DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS DANS QUATRE DES DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS DANS LA DÉCLARATION DE BONN

3. L'analyse ci-après porte sur les informations récentes figurant dans les rapports nationaux des pays touchés. Compte tenu des rapports soumis lors de sessions antérieures de la Conférence des Parties et du Comité, le présent rapport porte sur les quatre domaines d'action stratégiques suivants:

- a) Gestion durable de l'utilisation des terres y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées;
- b) Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables;
- c) Mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; et
- d) Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses.

4. Dans leurs rapports, les Parties ont traité des principaux résultats obtenus, des obstacles rencontrés et des principales tendances observées dans les régions concernées.

A. Gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées

5. La décision du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de faire de la dégradation des terres l'un de ses domaines d'action prioritaire s'est notamment traduite par une augmentation du nombre de Parties qui ont réorganisé leurs stratégies autour de programmes de gestion durable des terres. La plupart des pays ont déclaré avoir établi des propositions de projets destinés pour l'essentiel à mettre fin aux pratiques agricoles non viables, au surpâturage et à la dégradation des parcours, ainsi qu'à la déforestation.

6. Ces interventions sont de natures très diverses et concernent l'amélioration de la production agricole dans les zones marginalisées, la conservation des sols par l'adoption de pratiques destinées à empêcher l'érosion, la conservation de l'eau au moyen d'une utilisation efficace des systèmes d'irrigation et de la récupération généralisée de l'eau de pluie, la remise en état des forêts et la plantation de brise-vent pour assurer la protection contre les tempêtes de poussières et de sable. L'un des changements positifs les plus importants relevé dans certains pays est le renforcement de la participation des acteurs de la société civile et des organisations communautaires aux réformes foncières.

7. Certains pays parties font état de l'adoption de nouvelles dispositions législatives concernant la mise en œuvre des meilleures pratiques agricoles, l'octroi de subventions à l'irrigation aux agriculteurs, l'amélioration des systèmes de gestion de l'eau et d'irrigation et la mise en place d'un programme d'utilisation des terres remises en état afin d'encourager une production agricole compétitive et la conservation des sols. Il est également fait mention de l'utilisation d'instruments économiques et financiers pour encourager une gestion rationnelle des ressources naturelles.

8. D'autres Parties font état d'efforts destinés à capturer l'eau de pluie pour les utilisations domestiques, l'irrigation et, dans certains cas, la pisciculture.

9. Les conclusions tirées des différents rapports montrent que la gestion intégrée des bassins versants constitue une question intersectorielle dont il faut tenir compte pour encourager l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles.

B. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables

10. L'analyse des rapports nationaux soumis récemment montre que les pays parties touchés sont pleinement conscients de l'ampleur des problèmes liés à la dégradation des terres, en particulier dans les zones agricoles et les pâturages. Comme cette question est au cœur des mesures de réduction de la pauvreté dans les zones rurales marginalisées, de nombreuses Parties ont engagé des actions pour y remédier.

11. Certains pays ont adopté des réformes destinées à faire une plus large place au marché. Il s'agit aussi bien de réformes structurelles concernant l'agriculture, le régime foncier et la promotion des échanges agricoles, que de la conception de projets portant sur des questions en rapport avec l'agriculture et l'élevage.

12. Les initiatives mentionnées dans les divers rapports visent à promouvoir une utilisation et une gestion durables des terres de parcours, notamment à promouvoir des moyens d'existence assurés dans le secteur de l'élevage pastoral, à encourager des programmes de recherche destinés à contribuer à améliorer les systèmes d'élevage des animaux de pâturage, et à offrir des mesures d'incitation et de dissuasion équilibrées dans le but de réduire le nombre de gardiens de troupeaux dans les pâturages.

13. Le régime foncier est considéré comme un élément essentiel de la stratégie globale de lutte contre la désertification dans les zones agricoles, en ce sens qu'il reconnaît le droit des populations locales à la propriété foncière.

14. Plusieurs rapports indiquent que la mise en œuvre de réformes foncières contribuerait fortement à l'amélioration des systèmes de production agricole viables dans ces régions.

15. Certains pays font référence aux problèmes et aux obstacles dus au fait que l'économie de marché ne permet plus d'utiliser l'ancien système de rotation des cultures, ni de recourir aux pratiques culturales de conservation, à la culture en bandes, à la gestion des éléments nutritifs du sol ou à d'autres méthodes de conservation des sols qui empêcheraient les terres de se dégrader davantage.

16. Plusieurs pays déclarent que les modes de production agricole et d'élevage sont de plus en plus orientés vers les productions jouissant d'un avantage sur les marchés. À cet égard, certains essaient de développer l'horticulture et l'agroforesterie, alors que d'autres cherchent à améliorer la productivité et la qualité des produits forestiers.

17. Dans la plupart des pays touchés, les principaux problèmes concernent la transformation et la modernisation des petites structures de production, la sécurité foncière, la gestion intégrée des ressources naturelles et la priorité à accorder aux activités destinées à assurer la sécurité alimentaire.

18. Dans certains cas, les politiques de décentralisation se sont traduites par un transfert de compétences aux organes locaux de gestion des ressources naturelles. Les efforts ont principalement porté sur la création d'un environnement favorable et sur l'adoption d'approches globales intégrées de la gestion des ressources naturelles qui assurent la conservation des sols.

C. Mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

19. Peu de pays font état d'initiatives en matière de mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Bien que certains considèrent ces sources comme des éléments essentiels de leurs stratégies de développement, ils n'ont pas établi de lien explicite direct entre les programmes nationaux d'action et la mise en valeur des sources d'énergie. La gestion durable des ressources énergétiques est également considérée comme prioritaire dans le cadre de la coopération sous-régionale et régionale.

20. Certaines Parties mentionnent des efforts destinés à établir un lien entre les initiatives visant à lutter contre la dégradation des terres et la promotion de nouvelles sources d'énergie. Par exemple, certains pays développent les superficies consacrées à la culture du jathropha pour la production de biocombustible.

21. D'autres Parties font état de mesures prises pour établir un lien avec les mesures en faveur de la reforestation (plantations d'essences d'arbres à croissance rapide) et de l'agroforesterie prises dans le cadre du mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto.

D. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses

22. Certains rapports ne fournissent pas suffisamment d'informations concernant ce domaine d'action stratégique. La plupart des informations concernent les mesures législatives adoptées et l'élaboration de projets sectoriels précis de lutte contre la désertification.

23. Certains rapports contiennent des informations sur les systèmes d'alerte précoce pour la prévision des sécheresses. Les pays touchés considèrent ces systèmes comme un objectif prioritaire de leurs efforts destinés à atténuer les effets des sécheresses, car de tels systèmes leur donneraient la possibilité de passer d'une gestion des crises à une gestion des risques.

24. Certains rapports mentionnent les divers obstacles (socioéconomiques, juridiques, institutionnels, financiers, humains, logistiques et même politiques) qui limitent considérablement l'efficacité des mesures destinées à remettre en état les terres dégradées et à atténuer les effets des sécheresses.

25. La mise en place de systèmes d'alerte précoce constitue également une priorité pour des pays de plus en plus fréquemment touchés ces dernières années par de forts ouragans, de graves sécheresses et d'importants incendies de forêts. Plusieurs pays ont mis à jour et développé leurs systèmes d'enregistrement des données climatiques et cartographiques, ce qui leur a permis d'améliorer les prévisions et les communications et donc d'atténuer les effets des sécheresses.

26. De nombreux pays déclarent pour la première fois que le boisement et le reboisement constituent le meilleur moyen de remettre en état des terres dégradées. Un petit nombre de pays décrivent en outre des actions engagées pour prévenir la dégradation des sols et en atténuer les effets. De même, comme déjà indiqué dans des rapports antérieurs, plusieurs pays signalent l'adoption de mesures de gestion de zones protégées afin de contribuer à la remise en état des terres dégradées, ou bien le développement et l'amélioration des systèmes de gestion existants.

27. Quelques progrès ont été enregistrés concernant la remise en état des terres dégradées et l'adoption de systèmes d'alerte précoce destinée à atténuer les effets des sécheresses. La constitution de réseaux régionaux avec l'aide des groupes régionaux de coordination de la Convention a contribué à développer les échanges d'informations au sujet de la gestion des ressources naturelles en vue d'accroître les capacités et de mettre en place des systèmes efficaces d'alerte précoce. De nombreux pays déclarent avoir besoin de renforcer sensiblement leurs capacités dans ce domaine et d'avoir plus facilement accès aux informations scientifiques existantes.

28. Les initiatives le plus souvent citées dans les rapports et les plus importantes sont la reforestation, la remise en état des terres dégradées, la conservation des sols et la protection des zones de plaines, la mise en place de plantations-abris dans les régions exposées au vent, l'agroforesterie, l'amélioration des pâturages et la gestion des catastrophes, l'objectif global étant d'assurer une gestion durable des ressources. Face à la pénurie de ressources en eau, plusieurs pays ont élaboré des stratégies de conservation des eaux souterraines, qui font l'objet d'une forte demande en raison de l'urbanisation rapide et du développement de l'agriculture. Plusieurs pays parties ont appliqué des techniques de récupération de l'eau, construit des puits d'infiltration et eu recours au paillage pour obtenir l'eau sur les terres agricoles.

E. Observations et conclusions

29. Bien que les rapports communiqués ne soient pas toujours très détaillés en ce qui concerne les mesures prises dans les quatre domaines d'action stratégiques restant identifiés dans la Déclaration de Bonn, il est clair que la lutte contre la désertification, en particulier dans le but de réduire la pauvreté, est désormais considérée comme une priorité par les pays en développement touchés.

30. Les rapports présentés lors de précédentes sessions de la Conférence des Parties montrent que la plupart des pays en développement touchés ont engagé des activités dans un certain nombre de domaines d'action stratégiques, avec l'appui de certaines institutions spécialisées des Nations Unies et la participation active de grandes organisations intergouvernementales, non gouvernementales, et autres organisations internationales.

31. Compte tenu du développement insuffisant des systèmes de mesure de l'impact des programmes de lutte contre la désertification, la plupart des pays continuent d'avoir besoin d'un appui pour la mise en place de systèmes d'information et de systèmes de surveillance et d'évaluation des projets de lutte contre la désertification. L'objectif des pays est d'atteindre les plus hautes normes existantes en matière de surveillance de l'environnement.

32. D'une manière générale, les progrès enregistrés au niveau institutionnel ont facilité l'adoption d'une approche plus décentralisée de la gestion des ressources naturelles, avec la participation des communautés locales. Les enseignements tirés montrent que la gestion locale des ressources naturelles constitue un préalable indispensable à tout progrès sur la voie du développement durable.

IV. SUGGESTIONS CONCERNANT LES MOYENS D’ACTION POSSIBLES ET LES MESURES CONCRÈTES PERMETTANT DE VÉRIFIER À INTERVALLES RÉGULIERS LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES DOMAINES D’ACTION STRATÉGIQUES EN VUE DE DÉFINIR DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES DANS UNE PERSPECTIVE À LONG TERME

A. Compilation des suggestions reçues des Parties

33. Suite à la décision 4/COP.7, 30 pays parties touchés, le Comité de la science et de la technologie et une organisation internationale ont fait part de leurs suggestions concernant les repères et les indicateurs, ainsi que les moyens d’action et les mesures concrètes à mettre en œuvre en vue de suivre périodiquement les progrès réalisés dans les domaines d’action stratégiques.

34. Les informations concernant les repères et les indicateurs tiennent compte des rapports soumis par le Groupe d’experts du Comité de la science et de la technologie et par le projet d’évaluation de la dégradation des terres en zones arides de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). On trouvera au tableau 2 une compilation des suggestions écrites reçues des Parties. Étant donné que de nombreux pays ont formulé des suggestions similaires ou très proches, les différentes propositions ont été regroupées.

Tableau 2. Récapitulatif des suggestions formulées par les Parties

Moyens d’action	Mesures concrètes	Objectifs intermédiaires
Renforcement de la coopération nationale, régionale et Sud-Sud	Mise en place de systèmes de coopération dans les principaux domaines prioritaires Consultations et planifications interrégionales	Surveillance à long terme du couvert végétal: <i>Élaboration de systèmes d’information géographiques et de techniques de cartographie</i>
Développement de la participation	Coordination effective entre parties prenantes	<i>Surveillance de la qualité et de la quantité des ressources en eau de surface et en eau souterraine, de leur utilisation et des tendances en la matière</i>
Définition du développement durable; profil de pays	Transfert de moyens d’action aux points focaux	<i>Surveillance des fluctuations du niveau de la nappe phréatique</i> <i>Surveillance de l’érosion due au vent et à l’eau</i>
Renforcement des partenariats	Participation de la société civile aux grandes initiatives nationales	<i>Mise en place de systèmes d’alerte précoce, notamment renforcement des systèmes coutumiers</i>

Moyens d'action	Mesures concrètes	Objectifs intermédiaires
Renforcement de la coopération scientifique et technique	Application des résultats de recherche les plus récents Création de synergies	<i>Surveillance et évaluation participatives de la déforestation et du boisement</i>
		<i>Mise en commun des résultats des évaluations réalisées par les experts et des connaissances locales</i>
Développement de la mobilisation des ressources (FEM, fonds privés, ...)	Élaboration de propositions pour la mise en œuvre d'activités dans les domaines d'action stratégiques, et facilitation de l'accès au financement du FEM	Gestion durable des ressources naturelles fondée sur les activités génératrices de revenus
Élaboration et renforcement de systèmes d'évaluation et de surveillance par le biais d'une approche participative	Identification d'indicateurs fiables afin de mieux comprendre les processus de désertification, y compris au niveau local	Surveillance de l'importance et de la qualité des systèmes locaux et coutumiers utilisés dans les programmes de remise en état
Renforcement des capacités	Développement des capacités d'évaluation du caractère durable des activités, y compris au niveau local	Renforcement des capacités et formation scientifique et technique dans les domaines stratégiques ciblés
Définition de mesures et de normes de performances à l'occasion de la révision des plans, programmes et politiques existants pour la gestion intégrée des écosystèmes dans les terres arides	Examen des principaux domaines d'intervention par les organes nationaux de coordination	Incorporation d'activités ciblées, à mener à bien dans des délais précis, dans les programmes nationaux
Harmonisation et alignement des sept domaines d'action stratégiques dans les stratégies nationales de développement et autres politiques	Mise au point d'outils appropriés pour l'intégration des domaines d'action stratégiques dans les stratégies nationales de développement	Définition du caractère durable pour les projets Mise en œuvre conjointe des accords internationaux dans le domaine de l'environnement
Définition d'un ordre de priorités pour l'exécution de projets prêts à être mis en œuvre en rapport avec la Déclaration de Bonn	Prise de conscience des liens entre désertification et pauvreté et de leur impact sur les stratégies nationales de développement Identification de possibilités d'investissement dans	Mise en place d'un mécanisme national d'évaluation aux niveaux national, régional et local Mise en place de missions régionales d'examen

Moyens d'action	Mesures concrètes	Objectifs intermédiaires
	les zones exposées à la désertification	Promotion des points focaux locaux et des groupes de conseils techniques Adaptation des repères et des indicateurs en fonction des conditions locales Mesures en faveur du transfert de technologies de l'information Mise en place d'un mécanisme clair de partage des retombées positives Fourniture d'un appui technique et financier Révision du guide pour la préparation des rapports nationaux et communication d'informations plus détaillées au sujet des mesures prises pour appliquer la Déclaration de Bonn Action conjointe avec les réseaux de programmes thématiques Évaluation du coût, adaptation et évaluation de la viabilité des projets Examen des programmes nationaux et incorporation dans ces programmes d'activités ciblées assorties de calendriers précis

Note: Les 30 Parties qui ont soumis des propositions sont les suivantes: Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Comores, Congo, El Salvador, Érythrée, Ghana, Guatemala, Iran (République islamique d'), Lesotho, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Myanmar, Népal, Oman, Pérou, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Suriname, Swaziland, Turkménistan, Turquie, Viet Nam et Zambie.

B. Observations au sujet des systèmes de surveillance destinés à évaluer l'efficacité des mesures prises par les pays touchés

35. La majorité des pays parties touchés ont fait part de mesures prises dans les domaines d'action stratégiques identifiés dans la Déclaration de Bonn.

36. Dans la plupart des cas, des progrès sont réalisés, et les activités prioritaires identifiées dans la Déclaration de Bonn reçoivent une attention accrue. Les progrès restent toutefois difficiles à mesurer en raison de l'absence de données de référence fiables et de systèmes de surveillance permettant d'évaluer la situation réelle des processus de mise en œuvre.
37. Les rapports présentés par les pays touchés ne contiennent pour ainsi dire aucune information au sujet des méthodologies utilisées pour évaluer et surveiller la désertification. Pas plus les rapports que les suggestions écrites des Parties ne traitent véritablement des efforts réalisés pour recueillir des données et des informations sur les facteurs physiques, biologiques et socioéconomiques de l'impact de la désertification.
38. Le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes (2005) a reconnu la nécessité d'adopter un programme systématique de surveillance à l'échelle de la planète en vue d'obtenir des données de référence scientifiquement crédibles et cohérentes au sujet de l'état de la désertification.
39. Une surveillance à long terme est donc nécessaire pour pouvoir établir une distinction entre l'action de l'homme et la variabilité du climat.
40. Pour remédier à l'absence d'un système de surveillance fiable, il paraît nécessaire d'aller au-delà d'une simple compilation de données provenant de diverses sources. Afin de contribuer à la viabilité des activités menées dans les domaines d'action stratégiques identifiées dans la Déclaration de Bonn, il est proposé de commencer par identifier des indicateurs de viabilité à l'échelle locale, l'objectif étant de permettre aux utilisateurs finals de les utiliser facilement.
41. Tout indicateur de viabilité physique et biologique devrait combiner des mesures d'accroissement de la productivité, de protection des ressources naturelles et d'acceptabilité sociale. Il est donc indispensable de se fonder sur les concepts utilisés par les chercheurs qui se consacrent à la qualité des ressources et par les chercheurs qui mettent l'accent sur la productivité de l'économie.
42. Le projet d'évaluation de la dégradation des terres en zones arides a contribué à la mise au point d'indicateurs destinés à permettre de mieux comprendre l'importance de la désertification. Toutefois, le processus reste difficile à harmoniser, principalement, de l'avis même des experts, en raison de l'incapacité à établir véritablement un lien entre la composante biophysique de la gestion des terres et les composantes économique, sociale et de politique du développement durable.
43. Certains chercheurs ont constaté que la majorité des indicateurs portent sur la situation au niveau international, et que seul un petit nombre ont été conçus à l'intention des utilisateurs des sols ou à des échelles qui présentent de l'intérêt pour ces utilisateurs, et que de plus les méthodologies ne sont pas fondées sur une approche participative. Une étude de l'utilisation durable des terres au Kalahari donne à penser qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre méthodologique pour l'élaboration d'indicateurs pouvant être utilisé facilement et comme il convient par les utilisateurs des terres. Les résultats de cette étude de cas montrent que les approches participatives sont capables de déboucher sur une vaste gamme d'indicateurs portant aussi bien sur des paramètres socioéconomiques que sur des paramètres physiques.

44. Le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes montre que les gouvernements comme la communauté internationale doivent étudier en détail l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté sur les services liés aux écosystèmes et la désertification. Les liens entre la pauvreté et les écosystèmes sont généralement ignorés par les politiques de réduction de la pauvreté. Même lorsque ces liens sont pris en compte, seules les valeurs économiques sont considérées.

45. Les experts de la Convention contre la désertification, en particulier ceux qui participent aux travaux du Comité de la science et de la technologie, pourraient être invités à mettre au point, en liaison avec des experts travaillant dans le domaine de l'évaluation de la dégradation des terres en zones arides, des indicateurs précis d'évaluation de l'évolution de la situation dans les domaines d'action stratégiques identifiés dans la Déclaration de Bonn, en tenant compte d'autres initiatives pertinentes en la matière.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

46. Lors de la septième session, les Parties ont reconnu la nécessité de mettre au point des moyens d'action et des mesures concrètes claires pour suivre les progrès réalisés dans les domaines d'action stratégiques identifiés dans la Déclaration de Bonn.

47. Les suggestions formulées par les pays parties montrent que les sept domaines thématiques sectoriels énoncés dans la Déclaration de Bonn restent prioritaires. Dans leurs rapports, les Parties ont réaffirmé leur détermination à intensifier leurs efforts, en dépit des difficultés rencontrées pour intervenir dans ces sept domaines, et ce simultanément.

48. Au cours de leurs débats, les Parties pourraient souhaiter:

a) Encourager les pays touchés à définir un ordre de priorité pour les activités à mettre en œuvre dans les sept domaines d'action stratégiques, une fois que ces activités auront été pleinement intégrées aux stratégies nationales de développement;

b) Encourager les principaux partenaires (bilatéraux et multilatéraux) et les pays en développement touchés à engager des consultations en vue du financement des activités prioritaires, y compris par le biais de cadres stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté;

c) Inviter les pays parties touchés à continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux sept domaines d'action stratégiques identifiés dans la Déclaration de Bonn au cours de la période 2008-2018 compte tenu de la gravité de la situation;

d) Inviter les pays parties touchés à continuer à faire figurer dans leurs rapports nationaux des informations appropriées au sujet de l'intensification du respect des obligations énoncées dans la Convention, afin de donner suite à la Déclaration de Bonn;

e) Prier le secrétariat de faciliter, avec l'assistance du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie, de la FAO et d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes, la préparation d'une approche et d'une méthodologie harmonisées pour évaluer la mise en œuvre des activités dans les domaines d'action stratégiques dans le cadre de la révision des directives concernant l'établissement des rapports, et suggérer les objectifs intermédiaires quantifiables en tenant compte des recommandations pertinentes

qui figurent dans le projet de plan cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention;

f) Prier le secrétariat de faire rapport à la neuvième session de la Conférence des Parties sur les progrès réalisés concernant les mesures pratiques destinées à suivre l'application des activités dans les domaines d'action stratégiques identifiés dans la déclaration de Bonn.
